



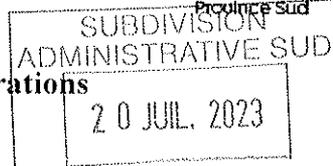
COMMUNE DE

Boulouparis

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Nouvelle-Calédonie

Province Sud



Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le sept juillet

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice : 23

Date de la convocation : 27 juin 2023

Présents : M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valérie TRAHAN, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, M. Jean-Michel LAVAL, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, Mme Aude LEGRAS, M. Hervé KIKI, Mme Sandrine LODS, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

M. David CARNICELLI a donné procuration à Mme Valentine TOFILI

Mme Marielle AUVRAY a donné procuration à Mme Valérie TRAHAN

Mme Odette GEORGET a donné procuration à Mme Josiane LECHANTEUR

M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET

Absents :

M. Jérôme SIRET

Mme Sonia MAHOSSEM

ADOPTION :

- CONTRE :
- ABSTENTION :
- POUR : 21

Délibération n° 38/2023

Objet : Décision modificative n° 1 - Budget annexe ordures ménagères – Exercice 2023

- Vu la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances,
- Vu la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire,
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,
- Vu la délibération n° 20/2023 du 24 mars 2023 relative au budget annexe des ordures ménagères de la commune de Boulouparis,

Exposé des motifs :

La présente délibération permettrait d'ajuster les prévisions budgétaires de l'exercice 2023 concernant le budget annexe des ordures ménagères.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE :

**Article 1 :**

D'approuver la délibération modificative n° 1 du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2023 dont la balance globale est arrêtée à la somme de **quatorze mille sept cent trente-deux (14 732) francs CFP** mouvementée de la manière suivante :

Fonctionnement :

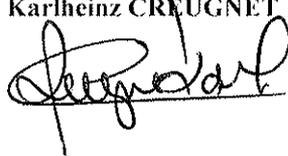
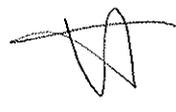
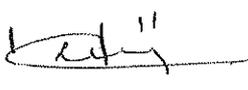
Section	Sens	Chapitre	Intitulé chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
F	D	011	Charges à caractère général		- 114 732
F	D	67	Charges exceptionnelles	100 000	
F	D	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 732	
Total dépenses section de fonctionnement				0	

Investissement :

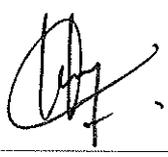
Section	Sens	Opération/Chapitre	Intitulé opération/chapitre	Ouverture / Augmentation de crédits	Réduction / Diminution de crédits
I	D	221/21	Autres immobilisations corporelles	14 732	
Total dépenses section d'investissement				14 732	
I	R	OPFI/040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 732	
Total recettes section d'investissement				14 732	

Article 2 :

Le Maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire Pascal VITTORI 	1^{er} adjoint Karlheinz CREUGNET 	2^{ème} adjointe Valérie TRAHAN 	4^{ème} adjointe Valentine TOFILI 
5^{ème} adjoint Henri POIROI 	6^{ème} adjointe Josiane LECHANTEUR 	Conseillère municipale Fabienne SANTACROCE 	Conseiller municipal Yannick ROLLAND 



<i>Conseillère municipale</i> Brigitte CLARISSE 	<i>Conseiller municipal</i> David CARNICELLI	<i>Conseillère municipale</i> Marielle AUVRAY	<i>Conseiller municipal</i> Jean-Michel LAVAL 
<i>Conseillère municipale</i> Odette GEORGET	<i>Conseiller municipal</i> Jacques CHETAH 	<i>Conseillère municipale</i> Carine THEVEDIN 	<i>Conseiller municipal</i> Richard OLLIVIER
<i>Conseillère municipale</i> Aude LEGRAS 	<i>Conseiller municipal</i> Herve KIKI 	<i>Conseiller municipal</i> Jérôme SIRET	<i>Conseillère municipale</i> Sandrine LODS 
<i>Conseiller municipal</i> Philippe LEMAITRE 	<i>Conseillère municipale</i> Sonia MAHOSSEM	<i>Conseiller municipal</i> Roger THEVEDIN 	
Visa Certification caractère exécutoire de la présente délibération en vertu de sa transmission à la SAS le .../.../.....			
<i>Le maire</i> Pascal VITTORI 			

